

## PROCÈS PHILIPPE MANIER/HATEGEKIMANA Cours d'Assises de Paris

Compte-rendu des audiences du Vendredi 29 novembre 2024

Compte-rendu N°13 / Jour 19

Par David Grandperrin-Luna

---

**Présentation des principales questions discutées lors des audience et des témoins qui ont participé aux débats :**

***Questions discutées :***

1. *Les attaques des collines de KARAMA et RWEZAMENYO*
2. *Le rôle de l'accusé dans l'attaque de NYAMURE*
3. *La question de l'entente et la réunion du 22 mai au stade de NYANZA<sup>1</sup>*
4. *Sur les « causeries » de sensibilisation au sein des prisons*
5. *Sur la crédibilité du témoin Mathieu NDAHIMANA*
6. *Réactions de l'accusé*

***Témoins auditionnés :***

**1. M. Mathieu NDAHIMANA**

*Né en 1964*

*Assistant médical et responsable du centre de santé de NYAMURE à l'époque des faits  
Bourgmestre de NTYAZO, remplaçant de NYAGASAZA*

*Condamné à 30 ans de prison pour avoir participé aux massacres de NYAMURE,  
KARAMA et RWEZAMENYO*

*Cité par l'accusation*

**2. Mme Appolonia CYIMUSHARA**

*Née en 1964*

*Enseignante de couture*

*Constituée partie civile*

**3. Mme Charlotte UWAMARIYA**

*Née en 1978*

*Rescapée âgée de 16 ans à l'époque des faits*

*Huissier professionnelle*

*Constituée partie civile*

---

<sup>1</sup> La Cour est également saisie de l'entente à commettre le génocide. Dans ce sens, les réunions politiques ont joué un rôle essentiel dans sa planification.

*Lecture de pièces du dossier :*

1. *Témoignage anonyme lors du procès d'Augustin NDINDILYIMANA devant le TPIR*  
*Lecture à la demande de la défense*
  2. *Audition de M. François NTAKIRUTIMANA par des enquêteurs français*  
*Lecture à la demande de la défense*
  3. *Audition de Dieudonné NGIRUWONSANGA par des gendarmes français en 2020*  
*Lecture à la demande de la défense*
- 

- *Lecture du témoignage anonyme au cours du procès d'Augustin NDINDILYIMANA devant le TPIR*

Je pense me rappeler que BIGUMA était un professeur d'éducation physique. Je me souviens de l'avoir vu au camp de KACYIRU vers la fin mai ou début avril 94. La situation était chaotique, je ne peux pas vous donner plus de détails.

- *Lecture de l'audition de M. François NTAKIRUTIMANA par des enquêteurs français*

Après avoir tué NYAGASAZA, NDAHIMANA l'a remplacé en tant que bourgmestre et s'est rendu sur les barrières de NTYAZO.

- *Lecture de l'audition de Dieudonné NGIRUWONSANGA par des gendarmes français*

À l'époque des faits j'habitais à 1 kilomètre de la colline de NYAMURE. Les Tutsi venaient de plusieurs régions et sont restés pendant plusieurs semaines. Il y a eu plusieurs attaques de villageois repoussées par les réfugiés Tutsi. NDAHIMANA et MUHUTU ont demandé des renforts aux gendarmes. Le 27 avril, MUHUTU et NDAHIMANA sont arrivés dans une voiture Toyota rouge. Les gendarmes ont demandé aux villageois de venir avec des machettes pour tuer les Tutsi. Il y avait des milliers d'assaillants.

***Les attaques des collines de KARAMA et RWEZAMENYO***

M. Mathieu NDAHIMANA :

L'attaque sur la colline de KARAMA a eu lieu le 30 avril. Le 27 avril j'avais envoyé une lettre au député Adalbert MUHUTU, qui coordonnait le génocide à NTYAZO, en indiquant qu'en raison du grand nombre de Tutsi sur la colline j'avais besoin de renforts. Les gendarmes sont arrivés le 30 et nous avons commencé l'attaque. Je n'ai pas vu BIGUMA ce jour-là.

***Intervention de la défense :***

*Nous demandons que la constitution en partie civile des témoins que nous allons entendre soit jugée partiellement irrecevable. En effet, la grande majorité de leur témoignage porte sur les collines de RWEZAMENYO et KARAMA, des faits dont la Cour n'a pas été saisie. De ce fait, interroger l'accusé sur ces attaques reviendrait à une atteinte aux droits de la défense.*

***Réponse du président :***

*Nous allons surseoir à statuer sur ce point. J'utilise mon pouvoir discrétionnaire pour écouter les témoins malgré tout afin de donner d'avantage de contexte à la Cour. Cependant, nous ferons très attention à ce que l'accusé ne soit pas interrogé sur des faits concernant les collines de RWEZAMENYO et KARAMA.*

**Témoignage des parties civiles :**

Mme Appolonia CYIMUSHARA :

KARAMA a subi de nombreuses attaques, mais le clan ABAJJI dont je faisais partie parvenait à les repousser à l'aide de pierres. Lors de l'une des attaques, on nous a dit que BIGUMA avait enlevé le bourgmestre NYAGASAZA. Un jour, des gendarmes sont venus assister les assaillants. On a entendu que c'était BIGUMA qui dirigeait l'assaut. L'attaque a été terrible. Sur 30 000 réfugiés, j'estime qu'il y a eu entre 27 000 et 30 000 victimes. Ils ont pillé, tué, violé, découpé. J'ai moi-même été témoin de comment BIGUMA éventrait une femme enceinte. Il m'a ensuite piétiné l'épaule pensant que j'étais morte.

Mme Charlotte UWAMARIYA :

Le 23, moi et ma sœur nous sommes réfugiées sur la colline de RWEZAMENYO. Il y a eu une grande attaque ce jour-là, les gens se faisaient fusiller et découper. Ma sœur a été saisie par Mathieu NDAHIMANA qui lui a crevé les yeux et arraché la peau du visage. Ce dernier a plaidé coupable pour RWEZAMENYO et a expliqué que BIGUMA était avec lui lors de l'attaque. Nous avons ensuite fui vers la colline de KARAMA, où il y avait environ 30 000 réfugiés. Mon père, mes oncles et ma sœur ont tous été tués sur cette colline. Sur les 30 000 je n'ai vu qu'une trentaine survivre les massacres. Lors de l'attaque les gendarmes portaient des uniformes kaki et les *Interahamwe* étaient en civil et avaient des feuilles de bananier sur la tête. Je n'ai pas pu identifier les gendarmes personnellement en raison de l'horreur qui se déroulait.

***Intervention de la défense :***

*Je demande que l'on donne acte des accusations qui sont faites à l'encontre de mon client lors de faits dont nous ne sommes pas saisis. Je rappelle que les attaques des collines de KARAMA et RWEZAMENYO sont en dehors de la prévention.*

***Quel a été le rôle de l'accusé dans l'attaque de NYAMURE ?***

M. Mathieu NDAHIMANA :

Beaucoup de Tutsi s'étaient réfugiés sur la colline. Les civils Hutu des communes environnantes ont essayé de les attaquer à plusieurs reprises mais les Tutsi les repoussaient en leur jetant des

pierres. Je situe l'attaque entre le 25 et le 28 avril. Une voiture blanche est venue avec BIGUMA et une dizaine de gendarmes à l'intérieur. Je les ai vus me dépasser alors que je conduisais mon ambulance. J'ai clairement vu qu'ils étaient équipés d'armes telles que des Kalachnikovs et des R4. BIGUMA m'a même salué en me dépassant. Je me suis arrêté un peu plus loin dans un lieu nommé CYEGERA, dans le secteur de GATONDE. Depuis cet endroit, on a une vue claire sur la colline. On se trouve à moins de 500 mètres de NYAMURE. J'ai vu les gendarmes monter sur la colline et tirer sur les réfugiés. Une centaine de civils Hutu achevaient ensuite les blessés. Je ne pouvais pas distinguer clairement les visages à cette distance. Je n'ai donc pas vu BIGUMA sur la colline mais des assaillants m'ont plus tard confirmé sa présence. J'estime qu'il y a eu environ 10 000 victimes lors de cette attaque, sachant qu'il y en avait eu très peu lors des autres attaques sur NYAMURE.

Mme Appolonia CYIMUSHARA :

Ma mère et ma sœur ont été tuées lors de l'attaque de la colline de NYAMURE. Des survivants m'ont rapporté que c'était BIGUMA qui avait dirigé l'attaque.

*Avez-vous vu l'accusé lors de la réunion du 22 mai au stade de NYANZA ?*

M. Mathieu NDAHIMANA :

Je me souviens clairement de cette réunion, c'était le jour de mon investiture en tant que bourgmestre de NTYAZO. Beaucoup de jeunes étaient présents pour le recrutement de l'armée dans la guerre contre le FPR. Il y a eu des allocutions. Le général NDINDILYIMANA et le capitaine BIRIKUNZIRA ont notamment incité les jeunes à rejoindre l'armée et à aller combattre au front. Des armes ont été distribuées sous la supervision de l'accusé BIGUMA. Les organisateurs incitaient à les utiliser pour tuer les ennemis [le FPR] ainsi que leurs complices, les « complices de l'intérieur ». Je me souviens d'y avoir entendu l'expression : « quand le serpent s'enroule autour du bâton, il faut les casser les deux ».

*Quel a été votre rôle dans les « causeries » des prisons à la fin du génocide ?*

M. Mathieu NDAHIMANA :

En prison après le génocide j'ai présidé le « comité vérité *gacaca* » et Israël DUSINGIZIMANA était mon second. Nous étions dans la continuité du travail du parquet qui sensibilisait les détenus aux avantages de dire la vérité et plaider coupable. Ce comité assistait les personnes voulant passer aux aveux en leur aidant à les mettre sur papier. En effet, beaucoup des détenus étant illettrés, nous les assistions à mettre leurs aveux par écrit. Cependant, nous n'avons jamais obligé personne à avouer. J'ai été élu président du comité car j'avais été l'un des premiers à plaider coupable et j'occupais un poste éminent avant la prison. Je n'ai jamais tiré de bénéfices personnels pour le travail que j'ai effectué au sein du comité. Je n'ai par ailleurs jamais été témoin de témoignages fabriqués au sein du comité vérité.

**Sur la crédibilité du témoin Mathieu NDAHIMANA**

**Question de la défense :**

*De nombreux témoins vous ont accusé de faits que vous niez. François NTAKIRUTIMANA vous accuse de la mort du bourgmestre NYAGASAZA. Dieudonné NGIRUWONSANGA indique dans son audition que c'est vous et MUHUTU qui avez dirigé l'attaque de NYAMURE et non BIGUMA. Enfin, deux témoins, Colette MUKARUGEMA et Valens BAYINGANA<sup>2</sup> ont expliqué avoir vu le bourgmestre NDAHIMANA qui avait remplacé NYAGASAZA arriver à la colline de NYAMURE dans une Toyota rouge du centre de santé. Ils disent que c'est Mathieu NDAHIMANA qui a dirigé l'attaque. Comment expliquez-vous qu'autant de personnes vous accusent d'avoir dirigé l'attaque de NYAMURE ?*

M. Mathieu NDAHIMANA :

Je nie entièrement toutes ces accusations. Par rapport au meurtre du bourgmestre, tout le monde sait que c'est BIGUMA qui l'a capturé et tué. De plus, je n'ai pas été sur la colline ou dirigé l'attaque de NYAMURE. Il n'y a par ailleurs jamais eu de voiture rouge au centre de santé de NYAMURE. Enfin, ces témoins parlent du « bourgmestre Mathieu », mais je ne suis devenu bourgmestre de NTYAZO qu'à la fin du mois de mai.

**Réactions de l'accusé**

Il n'y a aucune réalité dans les propos de M. NDAHIMANA. Quant aux rescapées, en tant que père et grand-père je partage leur douleur mais je n'y suis pour rien.

*La séance est levée. Elle reprendra lundi à 9 heures.*

---

<sup>2</sup> Voir l'audition de M. Valens BAYINGANA, constitué partie civile, du jeudi 28 novembre.